



contrat de précarité sur un contrat reçu par fax et en cdd

Par **pisano**, le **18/11/2011** à **10:41**

Bonjour, j'ai trouvé un emploi, travaillée en 5 jours sans contrat ne sachant pas que j'avais que 3 jours d'essai et donc ce matin j'ai un contrat de précarité avec mention des 3 jours d'essai..je voudrais savoir si je peux arreter mon contrat qui ne me convient pas sachant que j'ai reçu par fax mon contrat au bout de 5 jours ? merci par avance car j'ai que 25 ans et ne sait pas tout des lois..ce travail est en cdd et en plus je ne savais meme pas quand finissait mon contrat mais je suis toujours inscrite au chômage pour ne pas etre radiée je fais juste une photocopie de mon salaire et le reste ce fait tout seul mais là je me sent coincée dans la mesure ou j'ai réclamé plusieurs fois mon contrat et que j'avais pas de réponse donc si je décide de ne pas poursuivre ce travail que serait mes ennuis..bien cordialement

Par **P.M.**, le **19/11/2011** à **11:24**

Bonjour,

Je pense que le mieux serait de trouver un accord commun avec l'employeur soit pour conclure un CDD plus court qui vous libère rapidement soit un avenant raccourcissant le CDD tel qu'il vous est présenté car si vous invoquez le fait de l'avoir reçu tardivement, normalement vous êtes en CDI sans période d'essai et devriez donc respecter le préavis...